



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 05 juin 2023

ACTION DE SENSIBILISATION SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC

Depuis le 30 mai et durant les prochaines semaines, les forces de sécurité intérieure mènent une grande opération pour sensibiliser la population à la sécurité des femmes dans l'espace public. 5 millions de documents d'information seront distribués au cours de cette campagne nationale, par les policiers et les gendarmes.

Ce document, distribué partout en France, notamment lors de patrouilles dans les transports en commun et dans la rue, délivre des conseils pratiques et rappelle les gestes à avoir lorsqu'on est témoin ou victime d'une agression.

Dans l'arrondissement d'Aurillac, Alexandre Kesteloot, sous-préfet, directeur de cabinet, et le commissaire divisionnaire Jean-Philippe Roth ont participé à cette opération à Aurillac le 31 mai, aux côtés des effectifs de la police nationale du Cantal, en allant à la rencontre des passants afin de les sensibiliser sur cette thématique.

L'opération se poursuit dans tout le département, notamment dans les arrondissements de Saint-Flour et Mauriac, avec notamment la mobilisation des gendarmes, et la présence des sous-préfètes Aurélie Serrano et Amélie De Sousa, qui ont pu échanger avec des habitants, respectivement le 2 juin à Saint-Flour à l'occasion de la foire traditionnelle, et le 3 juin au marché à Mauriac.

Informations et bonnes pratiques

Comment agir ?

- Rendez-vous sur masecurite.gouv.fr, un espace dédié pour signaler des faits, tchater avec des policiers et gendarmes 24h/24, et retrouvez toutes les informations utiles, ou téléchargez l'application.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

- En cas d'urgence, composez le 17

Vous êtes victime

- En cas d'agression :
 - Faites du bruit et alertez les personnes autour de vous, cherchez de l'aide et tentez de vous mettre à l'abri dans un lieu sûr (administration, commerce, tiers de confiance).
 - Mettez-vous en sécurité pour prévenir au plus vite les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, le lieu où vous vous trouvez actuellement, décrivez les faits et l'agresseur).
- Après l'agression :
 - Déposez plainte dans un commissariat, une brigade de gendarmerie ou tout autre lieu adapté (hôpital, Maison des Femmes, mairie, etc.) et rencontrez si besoin un intervenant social.
 - Prenez contact avec les associations disponibles sur masecurite.gouv.fr, un espace dédié, rassemblant toutes les informations utiles et permettant de tchater 24H/24 avec un policier ou un gendarme.

Vous êtes témoin

- Pendant l'agression :
 - Si cela ne vous met pas en danger : intervenez ou tentez de faire diversion en vous adressant au harceleur ou à la victime, filmez ou enregistrez la scène.
 - Alertez les forces de l'ordre (composez le 17, donnez votre identité, le lieu de l'agression, décrivez les faits et l'agresseur).
- Après l'agression :
 - Aidez la victime à se mettre en sécurité et rassurez-la. Signalez-vous auprès des forces de sécurité pour décrire les faits et les agresseurs, et leur présenter les photos et vidéos éventuellement prises.